



Compte-rendu Conseil Municipal Mercredi 21 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le vingt et un octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 15 octobre 2009

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Virginie Vincendeau, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Béatrice Gomit, Christine Guézou, Christine Trichet, Sylvia Pain, Alain Bouvet, Joël Deschamps, Yvan Bailly.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier, David Loutreuil par Alain Bouvet, Paul Couzard par Joël Deschamps, Emmanuel Mandon par Fabrice Brisson, Robert Portier par Jean-Pierre Roblin.

Secrétaire de séance : Sylvia Pain

- 1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2009,
- 2/ Ordre du jour modifié : Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération supplémentaire concernant la subvention pour le « tronc commun » accordée à l'Espace camaïeux.

Nouvel ordre du jour :

- 2009 – 01/10 Travaux d'éclairage public réalisés par le SDEER – programme 2008
- 2009 – 02/10 Amendes de Police – programme 2009
- 2009 – 03/10 Décision modificative n°2 (DM2) – Budget Principal
- 2009 – 04/10 Dématérialisation de la paye
- 2009 – 05/10 Personnel – régime indemnitaire – Indemnité spécifique de service (ISS)
- 2009 – 06/10 Demandes de subvention – Réfection des toitures Restaurant scolaire et Ecole primaire – phase 2 – Programme 2010.
- 2009 – 07/10 Rapport annuel 2008 - SIVU L'ENVOL
- 2009 – 08/10 Rapport annuel 2008 – CDA de La Rochelle
- 2009 – 09/10 Désignation de représentant du Conseil Municipal au Comité de jumelage « Thorens-Glières/Esnandes »
- 2009 – 10/10 Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.
- 2009 – 11/10 Subventions aux Associations

3/ Nouvel Ordre du jour : adopté

4/ Toutes les délibérations ont été adoptées avec 19 voix, seule la délibération 2009 – 09/10 a été votée avec 18 voix et une abstention.

2009 – 01/10 – Travaux d'éclairage public réalisés par le SDEER – programme 2008

Rapporteur : Fabrice Brisson

Monsieur le Maire expose la nécessité des travaux de modernisation des éclairages publics sur la commune dans le cadre de son programme d'électrification.

Vu la maîtrise d'ouvrage des travaux neufs du réseau d'éclairage public pour les postes suivants : modernisation de l'éclairage des terrains de pétanque (dossiers 153148 et 153149).

Vu le montant total des travaux de 7.304,72 euros, dont 50% à la charge de la commune ; soit 3.652,36 euros remboursés en 5 annuités de :

Le 1^{er} mai 2010, 730,47 euros

Le 1^{er} mai 2011, 730,47 euros

Le 1^{er} mai 2012, 730,47 euros

Le 1^{er} mai 2013, 730,47 euros

Le 1^{er} mai 2014, 730,48 euros

Vu la proposition de la convention établie par le SDEER,

2009 – 02/10 – Amendes de Police – programme 2009

Rapporteur : Fabrice Brisson

Monsieur le Maire, dans le cadre du fonds de répartition du produit des amendes de police, sollicite le Conseil Général afin d'entreprendre des « petites opérations de sécurité », plus particulièrement pour ce qui concerne : le

rafraîchissement du marquage routier au niveau du Camping municipal et de la Zone commerciale (imputés en section de fonctionnement) et l'acquisition de panneaux de sécurité (imputés en section d'Investissement).
Le montant total des travaux est estimé à 7.085,37 €.

2009 – 03/10 – Décision modificative n°2 (DM2) – Budget Principal

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Monsieur le Maire propose, dans le cadre des travaux des « petites opérations de sécurité », d'imputer la somme de 3186 €, prévue au Budget 2009, section Investissement, de la manière suivante :

| Objet | Opérations | Article | Dépenses |
|------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| Téléphonie | 2009125 | 2315 | - 3.186 € |
| Voirie communale | 80 | 2188 | + 3.186 € |

2009 – 04/10 – Dématérialisation de la paye

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Depuis février 2009, par délibération 2009-02/02, la mairie d'Esnandes dématématise les actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture via le programme ACTES. En lien avec la Trésorerie de La Rochelle Banlieue, la mairie peut s'engager dans une démarche de dématématisation des états de la paye.

Ainsi, une convention établit deux grands axes :

- les solutions organisationnelles et techniques référencées au plan national, c'est-à-dire ayant recueilli l'accord de principe de tous les signataires de la convention cadre nationale (représentants des ordonnateurs, des comptables publics et des juges des comptes), pour dématématiser les éléments concourant à la liquidation de la paye,
- les normes techniques qui doivent être prises en compte dans chacune des catégories de solutions de dématématisation des éléments concourant à la liquidation de la paye, mise en œuvre.

2009 – 05/10 – Personnel – régime indemnitaire – Indemnité spécifique de service (ISS)

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88,

Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par le décret n°2008-1297 du 10 décembre 2008,

Vu l'arrêté du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 10 décembre 2008,

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette Indemnité spécifique de service (ISS), propre à la filière technique.

2009 – 06/10 - Demandes de subvention – Réfection des toitures Restaurant scolaire et Ecole primaire – phase 2 – Programme 2010.

Rapporteur : Béatrice Vinet

Dans le cadre de la phase 2 des travaux de réfection de toitures du restaurant scolaire et de l'école primaire, Monsieur le Maire propose de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes susceptibles de nous apporter leur concours financier : Etat, Région, Département, ADEME,

Le montant des travaux serait estimé à 214.830 € HT.

2009 – 07/10 – Rapport annuel 2008 - SIVU L'ENVOL

Rapporteur : Michel Rougier

Le Syndicat Intercommunal à vocation unique l'ENVOL a été créé en 2002 et regroupe depuis 2003 quatre communes (Esnandes, Marsilly, Puilboreau et Saint-Xandre), pour le compte desquelles il exerce la compétence de l'animation de la politique intercommunale enfance/jeunesse.

Le présent rapport d'activité présente les points de repères (fonctionnement, actions et bilan financier) pour l'année 2008.

COMPETENCES ET FONCTIONNEMENT

Objet du SIVU :

- Définir une politique éducative locale intercommunale pour les enfants de 0 à 24 ans, en fédérant un ensemble de moyens humains techniques et financiers.

Il s'appuie sur les actions éducatives à court et moyen terme, qui évoluent d'une année à l'autre sur les bases du schéma de développement défini par le PEL (Plan Educatif Local).

- Assurer le suivi et l'évaluation (bilans) des actions et des structures concernées.

Le conseil syndical : (décide des actions et des réalisations)

Organe délibérant composés de 12 conseillers titulaires et de 12 suppléants (6 par Communes). Il s'est réuni 7 fois en 2008.

Le bureau :

Un Président et 3 Vice-présidents. Il prépare les réunions et fait des propositions. 7 réunions en 2008.

Le Comité de pilotage :

Élus, Institutions, Professionnels de l'enfance/jeunesse et les parents. Pas de réunion en 2008.

Les commissions :

- Une petite enfance (0-3 ans / 3-5 ans).
- Une enfance/jeunesse (6-10 ans / 11-17ans).

BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES

Secteur petite enfance :

- Suivi des actions des deux associations d'assistantes maternelles « Les P'tits Canailoux » et « Bébé La Malice » et celles de la parentalité de l'Espace Camaïeux.
- Accompagnement technique de l'association « Rires et Cabrioles », pour la création du RAMPE.
- Suivi du fonctionnement du multi accueil « Les Coccinelles », et bilan de délégation de service public.
- Travail d'analyse des besoins de garde (nouvelles capacités d'accueil collectifs ; nouveaux services ; liste d'attente/solutions trouvées).

Secteur enfance :

- Suivi du fonctionnement des quatre centres de loisirs et les accueils périscolaires.
 - Mise en place d'un groupe de travail (Responsables et animateurs des centres de loisirs et locaux jeunes).
- Thèmes évoqués : (18-25 ans ; implications des associations locales dans la réflexion PEL ; et tarification des services).

3 thèmes traités ou amorcés :

- la place des 9-11 ans dans les centres de loisirs.
- les transports.
- le handicap.

Secteur jeunesse :

- Suivi du fonctionnement des 4 accueils jeunes.
- Participation au « Passeports Loisirs Jeunes » mis en place par la ville de La Rochelle et les communes de la CDA. Mission à l'IRTS d'Aquitaine, pour mener une étude sur les modes de vie des jeunes.

Coordination :

- Christine ROUSSEL – Agent de catégorie C.
- Important travail d'information sur le PEL, le fonctionnement du SIVU et les actions en cours.

Les partenariats :

- **CAF** : avec un contrat enfance-jeunesse qui sera modifié.

Conséquences ?

- * Pas de prestation si les services ne facturent pas en fonction des ressources.
- * Plus d'aide pour les pauses méridiennes.
- * Changement des unités de comptes (heure de présence de l'enfant), ce qui implique une diminution des prestations pour les accueils (enfants et ado) et une fragilisation financière des structures et des collectivités.

- DDJS :

- * Subvention au financement de l'étude sur les jeunes.
- * subvention au centre social sur l'action lecture et BD.

BILAN FINANCIER

Budget primitif 2008 :

- Fonctionnement équilibré à 605 078,44 €
- Investissement : 37 489 €

Budget supplémentaire 2008 :

- Fonctionnement équilibré à 239 702 €

Compte administratif 2007 :

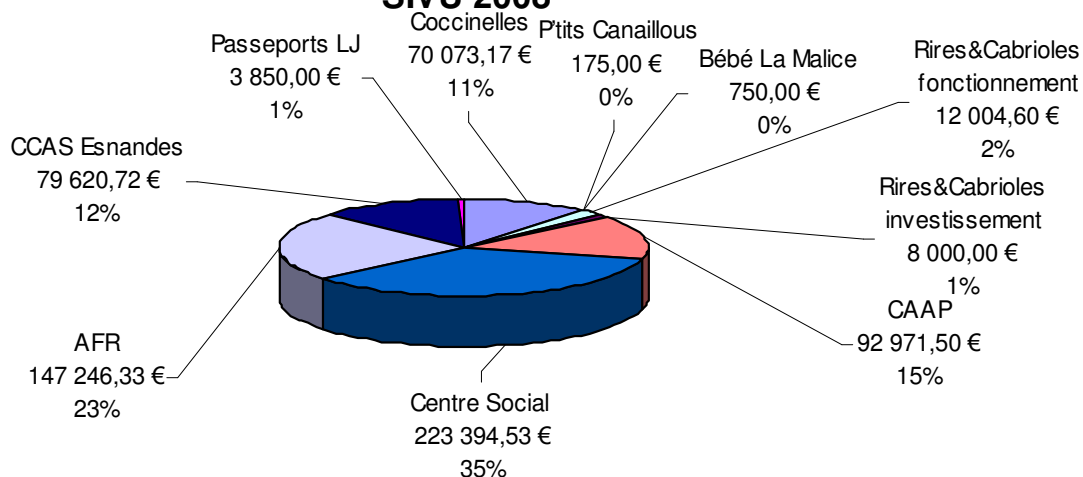
- 698 801,43 €, crédits non consommés de 10 647,99 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

| Structures financées par le SIVU | Montant de la subvention du SIVU | 2008 Répartition des subventions par communes | | | | Montant des charges supplétives prises en charges par le SIVU* | TOTAL Subvention et Charges supplétives |
|----------------------------------|----------------------------------|--|--------------|--------------|--------------|--|---|
| | | Esnandes | Marsilly | Puilboreau | St-Xandre | | |
| Coccinelles | 67 339,00 € | 9 427,46 € | 11 447,63 € | 23 568,65 € | 22 895,26 € | 2 734,17 € | 70 073,17 € |
| P'tits Canailous | 175,00 € | | | 175,00 € | | | 175,00 € |
| Bébé La Malice | 750,00 € | 144,75 € | 152,25 € | | 452,25 € | | 750,00 € |
| Rires&Cabrioles fonctionnement | 10 948,00 € | 1 532,72 € | 1 861,16 € | 3 831,80 € | 3 722,32 € | 1 056,60 € | 12 004,60 € |
| Rires&Cabrioles | 8 000,00 € | 1 120,00 € | 1 360,00 € | 2 800,00 € | 2 720,00 € | | |
| CAAP | 78 930,50 € | | | 78 930,50 € | | 14 041,00 € | 92 971,50 € |
| Centre Social | 135 457,00 € | 26 263,00 € | | 8 181,00 € | 101 013,00 € | 87 937,53 € | 223 394,53 € |
| AFR | 110 000,00 € | | 110 000,00 € | | | 37 246,33 € | 147 246,33 € |
| CCAS Esnandes | 74 332,00 € | 74 332,00 € | | | | 5 288,72 € | 79 620,72 € |
| Passeports LJ | 3 850,00 € | 600,00 € | 600,00 € | 1 000,00 € | 1 650,00 € | | 3 850,00 € |
| TOTAL | 489 781,50 € | 113 419,93 € | 125 421,04 € | 118 486,95 € | 132 452,83 € | 148 304,35 € | 630 085,85 € |

Subventions et charges supplétives versées aux structures

SIVU 2008



2009 – 08/10 – Rapport annuel 2008 – CDA de La Rochelle

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Compétence et fonctionnement :

L'année 2008 signe le renouvellement du Conseil Communautaire. Ses nouveaux délégués ont été désignés par ses instances remaniées, suite au scrutin municipal de mars 2008.

Les statuts de la CDA ont été modifiés, générant une nouvelle composition du Conseil et Bureau communautaires prenant en compte les évolutions démographiques de certaines communes.

Ainsi le nombre des Conseillers Communautaires a été porté de 88 à 96.

Un développement concerté, solidaire et durable :

La CDA s'est donnée les moyens de répondre, de manière concertée, solidaire et durable, au développement de son territoire par l'élaboration des scénarios du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH), l'aménagement de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à vocation d'habitat et création de l'Etablissement Public Foncier (EPF)

1- SCOT :

Deux options ont été soumises à l'avis du public :

Pour l'une, la priorité était d'intensifier l'urbanisation du centre de l'agglomération, pour l'autre, d'urbaniser de nouveaux espaces en deuxième couronne.

2- PLH :

Il doit permettre de répondre aux besoins de logements de toutes les catégories de population, grâce à une amplification de la production d'habitations à loyer modéré.

L'objectif est d'atteindre 20 % de logements à loyer modéré en 2020 dans les communes de plus de 3 500 habitants. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le PLH impose un quota d'au moins 25% dans les programmes immobiliers de plus de 10 logements.

3- ZAC :

Cet outil d'urbanisme permet à la collectivité de décider quels types de logement seront construits et quels prix pratiqués, sur son périmètre.

Les ZAC sont créées par la CDA en concertation avec les communes sur lesquelles elles seront réalisées.

4- EPF :

Il a été créé par décret du 30 juin 2008 pour répondre aux tensions foncières croissantes dans les aires urbaines de la Région.

Il pourra réaliser des acquisitions et du portage foncier afin que les collectivités mettent en œuvre leurs politiques de développement, autour des axes prioritaires fixés par l'EPF.

Le développement économique et l'emploi :

Les infrastructures immobilières constituent un élément incontournable des politiques de développement économique, d'emploi et d'insertion professionnelle de la CDA.

En créant des villages d'entreprises, la Maison de l'Emploi-Cité des Métiers, et en mettant en place un programme de relogement pour les structures d'insertion par l'activité économique, la CDA s'est donnée, en 2008, de nouveaux moyens pour répondre aux besoins des entreprises, des structures d'insertion et des demandeurs d'emploi du territoire.

L'aménagement de l'espace communautaire :

L'aménagement durable du territoire nécessite une approche globale des projets urbains et de la mobilité.

Que ce soit à travers la concertation autour de la mise en place du nouveau réseau de bus ou pour la création de la ZAC multisites « Espace Gare » de La Rochelle, la CDA a associé la population à ses réflexions et ses choix.

Les orientations ainsi déterminées s'inscrivent dans une volonté générale de réduction de la place de la voiture au bénéfice des piétons, des modes de déplacements « doux » et de la qualité du cadre de vie.

1- Mobilité et transports :

La Société Véolia Transport Urbain a été retenue comme délégataire de service public pour l'exploitation de 7 nouvelles lignes de bus et les services de transports scolaires et périurbains pour les communes dites de « seconde couronne » :

Dompierre/Mer, Esnandes, La Jarne, Marsilly, Nieul/Mer, Saint-Vivien, Saint Xandre, Sainte Soulle et Salles-sur-Mer.

Les prestations ont débuté le 3 juillet 2009 pour une durée de 8 ans.

2- Urbanisme et foncier :

11 dossiers d'accompagnement aux projets communaux ont été réalisés par la cellule d'assistance aux communes parmi lesquels celui d'Esnandes pour son projet de requalification de l'entrée de ville et l'accueil d'un programme de logements sociaux dans le cadre de l'aménagement d'une place commerciale.

L'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville :

La CDA s'est dotée d'un cadre d'actions pour développer l'offre de logements sociaux sur le territoire communautaire en adoptant en 2008 son Programme Local de l'Habitat (PLH).

Elle a initié la création de nouvelles aires d'accueil pour les gens du voyage.

Elle a, cette année encore, travaillé en étroite collaboration avec les acteurs locaux intervenant dans les domaines de l'habitat, de la cohésion sociale et de la prévention de la délinquance.

L'environnement et le cadre de vie :

L'action de la CDA en faveur de la qualité et du développement durable s'est encore renforcée en 2008 avec la poursuite du programme de modernisation des stations d'épuration, l'arrivée de la collecte sélective en porte à porte dans l'hyper centre de La Rochelle et l'engagement dans une démarche d'Agenda 21, alors que s'achevaient les actions du contrat ATEnEE en faveur de l'environnement et de l'efficacité énergétique.

5 communes (Marsilly, Esnandes, L'Houmeau, La Jarne, et Saint Rogatien), ont été équipées en composteurs individuels.

Les Plans Particuliers d'intervention des entreprises Rhodia, Gratecap de La Rochelle et Titanobels de Sainte Soulle ont été approuvés par arrêté préfectoral.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques des dépôts d'hydrocarbures de La Pallice a été prescrit en septembre 2008.

La solidarité communautaire :

C'est à travers les équipements culturels de premier plan comme le Théâtre Verdière ou le futur Espace Musiques Actuelles, mais aussi des dispositifs de proximité tels que le Réseau des écoles de musique et de danse associées et le Médiabus, que la solidarité communautaire s'est exprimée en 2008 sur le territoire de la CDA.

A l'international, l'année a été marquée par la première rentrée officielle de l'Institut Confucius et un nouveau programme de coopération avec l'Indonésie.

Le développement du territoire :

L'année 2008 aura permis de dessiner les contours de l'agglomération de demain avec la définition, en concertation avec la population, des différents scénarios de son développement dans le cadre de l'élaboration du SCOT et la finalisation du Schéma d'orientation et d'aménagement touristique.

Le rôle prépondérant de l'Université dans le développement du territoire a été réaffirmé à travers la signature d'une nouvelle convention de soutien financier fixé à 8,4 M€ pour la période 2008-2010 en augmentation de 8,2 % par rapport à la période 2004-2007 et de nouveaux investissements dans les infrastructures universitaires.

La communication :

Le service communication a porté des dossiers majeurs. Les plus importants ont été la refonte éditoriale et graphique de Point Commun, la recherche et le choix d'un nouveau concept pour l'offre de transport Yelo, l'élaboration d'une nouvelle campagne de communication autour du tri des déchets.

Rapport financier 2008

Fonctionnement :

Dépenses : 131,5 M€ Recettes : 147,8 M€ Excédent : 16,3 M€

Investissement :

Dépenses : 91,4 M€ Recettes : 69 M€

Besoin de financement : 10,6 M€

Solde des restes à réaliser : 15,1 M€

Excédent de fonctionnement disponible après le financement des investissements : 5,7 M€

2009 – 09/10 – Désignation de représentant du Conseil Municipal au Comité de jumelage « Thorens-Glières/Esnandes »

Rapporteur : Yann Juin

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2008,

Considérant que Monsieur Paul Couzard ne souhaite plus assurer ces fonctions,

Monsieur le maire propose de désigner, aux côtés de Messieurs Michel Rougier et Jean-Pierre Roblin, Madame Christine Guézou, représentant du Conseil Municipal au Comité de jumelage « Thorens-Glières/Esnandes ».

2009 – 10/10 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, son pouvoir de prendre toute décision relevant de l'article L 2122-22,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 1^{er} juin 2009 au 30 septembre 2009 :

| Type de prestations | Prestataire | Montant € TTC |
|---|-------------|---------------|
| Mission coordination SPS – Restauration Charpente et couverture de l'Eglise St Martin | CS BTP 17 | 3.597,57 € |

2009 – 11/10 – Subventions aux Associations

Rapporteur : Virginie Vincendeau

Vu la charte de la vie associative,

Vu les propositions de la Commission « Social, Enfance, Jeunesse » réunie le 16 octobre 2009

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite et votée au BP 2009 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention suivante :

| Associations | Fonctionnement | Investissement | Total |
|---------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|
| Espace Camaïeux | « tronc commun » | | 4.000 € |
| Total | 4.000 € | | 4.000 € |

Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que deux avis d'appel public à la concurrence ont été publiés vendredi 9 octobre (Sud Ouest, le Moniteur et les sites internet de la mairie et de l'AMF17) ; un pour la réfection de la toiture du restaurant scolaire et de l'école élémentaire et un pour les travaux de restauration de la charpente et de la couverture de l'Eglise. Afin de procéder aux choix des entreprises, la Commission d'appel d'offre se réunira à deux reprises : le 16 novembre et le 11 décembre 2009. Pour ces deux chantiers, les travaux pourraient débuter fin 2009/début 2010.

Fabrice Brisson informe de l'achèvement des travaux d'enrobés sur le parking derrière la salle des fêtes Jean Audineau. 20 places seront ainsi créées en remplacement des 8 supprimées sur le parking situé entre les locaux des services techniques et la salle des Fêtes. Ces 8 places sont supprimées pour confirmer le marquage au sol du dégagement nécessaire au contournement des bus.

Début novembre, débuteront les travaux de surélévation du passage devant la mairie, niveau rue des écoles. Au camping, le poste de relèvement a été réparé.

Monsieur le Maire souligne la réalisation rapide de certains travaux dans les communes et se félicite, à cet égard, de l'arrivée du nouveau responsable des services techniques.

Béatrice Vinet signale que les panneaux d'expo sur les travaux de restauration de l'Eglise ont été déplacés de l'Eglise au Musée.

Séance levée à 19h45